



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 62053

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur la nécessité de rapprocher le corps enseignant de l'enseignement professionnel des entreprises. De nombreux chefs d'entreprises se plaignent de l'absence de contacts entre l'enseignement professionnel et les entreprises. Cette situation oblige les entreprises à compléter la formation des jeunes sortant du milieu scolaire afin de les rendre réellement opérationnels dans le monde du travail. Or, cette mission n'incombe pas aux entreprises. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement pour rapprocher les enseignants des établissements professionnels et les entreprises.

Texte de la réponse

Depuis que les périodes de formation en entreprise ont été rendues obligatoires dans les formations professionnelles, les professeurs d'enseignement professionnel ont été amenés à se rapprocher du monde de l'entreprise. En effet, la période de formation en entreprise est conjointement fixée par l'équipe pédagogique au sein de l'établissement scolaire et par le tuteur au sein de l'entreprise. Les deux partenaires sont étroitement associés dans la mise en place et la validation des enseignements, qui sont conçus en fonction de la formation dispensée au sein de l'établissement, ce dernier conservant la responsabilité de l'organisation et du suivi de l'alternance. Une circulaire ministérielle du 26 juin 2000 a en outre précisé les conditions de l'encadrement pédagogique de l'élève avant, pendant et après sa période en entreprise, en définissant notamment les conditions de visites de l'élève en stage par ses professeurs (y compris les professeurs de l'enseignement général), visites désormais quantifiées dans les obligations de service des enseignants de lycée professionnel.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62053

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3348

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5348